



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tir de régulation du loup dans le Jura vaudois

Les surveillants de la faune de la Direction générale de l'environnement (DGE) ont prélevé une jeune louve de la meute du Marchairuz dans la nuit du 13 au 14 novembre 2022. Le tir a eu lieu dans les conditions fixées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui a autorisé le Canton à tirer trois jeunes loups de la meute.

Une jeune louve de la meute du Marchairuz a été abattue dans la nuit du 13 et 14 novembre 2022 par les surveillants de la faune de la DGE. Afin de garantir le bon déroulement des actions de régulation, le lieu exact du tir ne sera pas précisé à ce stade.

Conformément au Concept Loup Suisse, l'animal a été envoyé immédiatement au Centre national de compétence pour les maladies de la faune sauvage de l'Université de Berne (FIWI) pour autopsie et identification.

En septembre de cette année, l'OFEV a autorisé le Canton de Vaud à tirer trois jeunes loups de la meute du Marchairuz en application de l'ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (OChP). Deux demandes sont par ailleurs en cours d'évaluation auprès de l'OFEV. La première porte sur l'élargissement du périmètre de régulation au vu des prédations qui dépassent le périmètre actuellement autorisé. La deuxième concerne la régulation du mâle reproducteur de la meute du Marchairuz en vertu de l'art. 4 de l'OChP.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 novembre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sébastien Beuchat, directeur des ressources et du patrimoine naturels, Direction générale de l'environnement